



N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 03/06/2019**Objet :** Subside Handymade in Brussels.- Tranche 2 et 3.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Collège en sa séance du 07/06/2018 d'autoriser la participation à l'appel à projets 2018 à l'intention des communes et CPAS bruxellois pour la mise en oeuvre de projets environnementaux durables de Bruxelles Environnement et d'approuver le dossier de candidature du projet Handymade in Brussels;

Vu la décision du Conseil communal du 14/01/2019 d'autoriser la signature de la convention avec Bruxelles Environnement ;

Considérant que la Ville entend rétrocéder cette subvention aux asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design, L'Ouvroir et Travie qui se chargeront de la mise en oeuvre de ce projet;

Vu la décision du Conseil communal du 01/04/2019 d'autoriser la signature de la convention entre les asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design, L'Ouvroir et Travie et la Ville de Bruxelles;

Vu la décision des trois partenaires de faire verser le subside à l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique :

La deuxième tranche de 5.000,00 EUR et la troisième tranche de 1.000,00 EUR (hors contribution communale) du subside dans le cadre de l'appel à projet de Bruxelles Environnement pour la mise en oeuvre sur le terrain du projet Handymade in Brussels est octroyé à l'asbl Centre Bruxellois de la Mode et du Design (BE0831 792 420).

Annexes :